



Présentation des scénarios

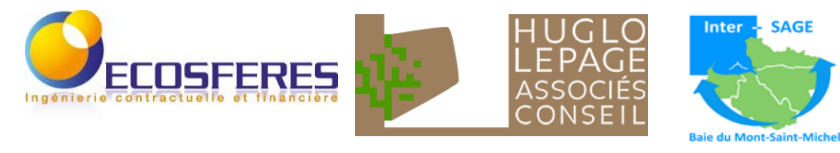
Pour définir les scénarios proposés dans le cadre de l'étude de faisabilité de l'EPTB Baie du Mont Saint Michel, le groupement s'est appuyé sur la liste des compétences mentionnées à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement et les a déclinées en missions spécifiques. L'objectif est de déterminer, pour chacun des scénarios, les missions relevant de l'EPTB et des autres structures, existantes ou à créer. Les déclinaisons territoriales des scénarios sont présentées en commentaires des scénarios présentés et constituent des variantes des scénarios.

- 7 scénarios sont proposés :
- . Scénario 1 - EPTB + EPAGE
 - . Scénario 2 - EPTB + EPAGE + CC/CA
 - . Scénario 3 - EPTB + EPAGE + EPAGE RCM
 - . Scénario 4 - EPTB TOUT INCLUS
 - . Scénario 5 - EPTB + OIN/ EP ad hoc
 - . Scénario 6 - EPTTB + OIN/ EP ad hoc + Structures existantes
 - . Scénario 7 - EPTB + CC/CA

Le présent document présente succinctement les scénarios en termes de portage des compétences et réalise un bilan coûts/avantages préalablement à leur projection.

Avec le soutien de :





	SCENARIO 1			SCENARIO 2				SCENARIO 3				SCENARIO 4			SCENARIO 5			SCENARIO 6			SCENARIO 7	
	EPTB	EPAGE	AUTRES	EPTB	EPAGE	CC, CA	AUTRES	EPTB	EPAGE	EPAGE RCM	AUTRES	EPTB	CC, CA	AUTRES	EPTB	OIN, EP AD HOC	EPTB	OIN, EP AD HOC	STRUCTURES EXISTANTES	EPTB	CC, CA	
Mission n°1 - Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique																						
Coordination des SAGE	X			X				X				X			X		X			X		X
Conseil des structures membres sur la GEMA - littoral	X			X				X							X		X			X		X
Conseil des structures membres sur la GEMA - continental		X			X				X			Non exercé			X			X		X		X
Conseil des structures membres sur la GEPI		X			X				X						X			X		X		X
Suivi et participation à l'élaboration des documentations de planification		X			X				X			X			X			X		X		X
Communication		X			X				X			X			X			X		X		X
Opérationnel		X	X	(1)	X			X	X	X	(1)	X			X			X		X		X
Mission n°2 - L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau																						
Coordination des SAGE	X			X				X				X			X		X			X		X
Conseil des structures membres sur la GEMA - littoral	X			X				X							X		X			X		X
Conseil des structures membres sur la GEMA - continental		X			X				X	X		Non exercé			X			X		X		X
Conseil des structures membres sur la GEPI		X			X				X	X					X			X		X		X
Suivi et participation à l'élaboration des documentations de planification		X			X				X	X		X			X			X		X		X
Communication		X			X				X	X		X			X			X		X		X
Opérationnel		X			X				X	X		X			X			X		X		X
Mission n°3 - La défense contre les inondations et contre la mer																						
Coordination des SAGE	X			X				X				X			X		X			X		X
Conseil des structures membres sur la GEMA - littoral	X			X				X							X		X			X		X
Conseil des structures membres sur la GEMA - continental		X			X				X	X		Non exercé			X			X		X		X
Conseil des structures membres sur la GEPI		X			X				X	X					X			X		X		X
Suivi et participation à l'élaboration des documentations de planification		X			X				X	X		X			X			X		X		X
Communication		X			X				X	X		X			X	X	(1)		X	X	(1)	X
Opérationnel - Gestion des ouvrages hydrauliques	X		X	(2)			X	X	(2)	X		X			X			X		X		X
Opérationnel - Gestion des ouvrages du RCM	X		(3)				X	(3)		X		X			X			X		X		X
Mission n°4 - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines																						
Coordination des SAGE	X			X				X				X			X		X			X		X
Conseil des structures membres sur la GEMA - littoral	X			X				X							X		X			X		X
Conseil des structures membres sur la GEMA - continental		X			X				X	X		Non exercé			X			X		X		X
Conseil des structures membres sur la GEPI		X			X				X	X					X			X		X		X
Suivi et participation à l'élaboration des documentations de planification		X			X				X	X		X			X			X		X		X
Communication		X			X				X	X		X			X			X		X		X
Opérationnel		X	X	(4)	X			X	X	X	(4)	X			X			X		X		X
Mission n°5 - Autres - Hors GEMAPI																						
L'approvisionnement en eau		X	(5)		X	(5)		X		(5)		X			X			X		X		X
La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols	X		(6)		X	(6)		X		(6)		X			X		X		X		X	
La lutte contre la pollution		X	(7)		X	(7)		X	X	(7)		X			X			X		X		X
La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines		X	(8)		X	(8)		X	X	(8)		X			X			X		X		X
Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile	X		(9)			(9)				(9)		X			X			X		X		X
L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants	X		(10)			(10)				(10)		X			X			X		X		X
La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques		X	(11)		X	(11)			X	(11)		X			X			X		X		X
L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique - Continentale		X	(12)		X	(12)			X	(12)		X			X			X		X		X
L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique - Littorale	X		(13)		X	(13)		X		(13)		X			X			X		X		X

FICHE DE PRESENTATION DU SCENARIO PROPOSE

Présentation générale du scénario n°1 : EPTB + EPAGE

Dans ce scénario, l'EPTB est un syndicat mixte à la carte prenant comme mission obligatoire la coordination des SAGE et comme missions à la carte : la gestion des ouvrages hydrauliques et des ouvrages du RCM ainsi que d'autres missions hors GEMAPI dont notamment les aménagements hydrauliques et de lutte contre l'érosion des sols.

Des EPAGE sont par ailleurs créées à l'échelle d'un ou plusieurs bassins versants. Les interventions des EPAGE couvrent l'ensemble de la GEMAPI. Une transformation des syndicats d'ores et déjà bien structurés en EPAGE est prévue. Pour les secteurs moins matures, la mission est prise en charge par l'EPTB et une création d'EPAGE peut être envisagée dans un

Points particuliers du scénario n° 1:

(1) - Répartition des actions opérationnelles relatives à la mission n°1 entre l'EPAGE et les autres structures : les missions assurées par les syndicats intercommunaux, les syndicats mixtes et les EPCI à fiscalité propre sont prises par l'EPAGE. Dans ce scénario, les ASA sont maintenues comme structures opérationnelles là ou elles existent déjà.

(2) et (3) - La gestion opérationnelle des ouvrages hydrauliques est l'une des compétence à la carte de l'EPTB.

(4) - Répartition des actions opérationnelles relatives à la mission n°3 entre l'EPAGE et les autres structures : les missions assurées par les syndicats intercommunaux, les syndicats mixtes et les EPCI à fiscalité propre sont prises par l'EPAGE. Dans ce scénario, les ASA sont maintenues comme structures opérationnelles là ou elles existent déjà.

(5) - La gestion des ressources relève de l'EPAGE qui gère les interactions et les relations contractuelles concernant les prélèvements d'eau avec les syndicats ou les collectivités productrices d'eau potable.

(6) - (9) (10) et (13) - Continuité de la gestion des ouvrages hydrauliques par l'EPTB / Continuité des interventions en zone littorale par l'EPTB

(7) - (8) -(11) et (12) - Continuité des interventions des EPAGE au titre de la GEMA en zone continentale.

Bilan coûts / avantages :

±

- . Maintien des organisations locales et renforcement institutionnel
- . Economie des EPAGE proche de l'économie actuelle des syndicats porteurs de SAGE et des syndicats de bassins versants - l'économie sera par ailleurs confortée par le transfert des relations contractuelles avec les collectivités productrices d'eau. De plus, les EPAGE bénéficient de la mutualisation technique et humaine offerte par l'EPTB.
- . Les interventions de l'EPTB se placent dans la continuité des actions mises en oeuvre par l'association INTER SAGE en termes d'études et de coordination.
- . Capacité de l'EPTB à établir des documents de planification concernant la lutte contre les inondations et les submersions marines à une échelle pertinente (ex : PAPI) et à devenir éligible aux subventions (ex : Fonds BARNIER);
- . Interface terre/mer assurée par l'EPTB sur tout le littoral du périmètre.

=

- . Le modèle économique de l'EPTB reste à conforter dans ce scénario et impliquera certainement la mise en place d'une sur redevance agence de l'eau.
- . La charge économique de la gestion des ouvrages hydrauliques devra être répartie entre les membres qui auront délégué leurs missions à l'EPTB - échelle de solidarité à trouver.

Avec le soutien de :

FICHE DE PRESENTATION DU SCENARIO PROPOSE

Présentation générale du scénario n°2 : EPTB + EPAGE + CC/CA

Dans ce scénario, l'EPTB est un syndicat mixte prenant comme missions la coordination des SAGE. Dans ce scénario 2, l'EPTB n'est plus un syndicat à la carte. La gestion des ouvrages hydrauliques et des ouvrages du RCM ainsi que d'autres missions hors GEMAPI dont notamment les aménagements hydrauliques et de lutte contre l'érosion des sols sont dévolues aux EPCI à fiscalité propre (CC et CA).

Des EPAGE sont par ailleurs créées à l'échelle d'un ou plusieurs bassins versants. Les interventions des EPAGE couvrent l'ensemble de la GEMAPI. Une transformation des syndicats d'ores et déjà bien structurés en EPAGE est prévue. Pour les secteurs moins matures, la mission est prise en charge par l'EPTB et une création d'EPAGE peut être envisagée dans un deuxième temps.

Points particuliers du scénario n° 2:

(1) - Répartition des actions opérationnelles relatives à la mission n°1 entre l'EPAGE et les autres structures : les missions assurées par les syndicats intercommunaux, les syndicats mixtes et les EPCI à fiscalité propre sont prises par l'EPAGE. Dans ce scénario, les ASA sont maintenues comme structures opérationnelles là ou elles existent déjà.

(2) et (3) - La gestion opérationnelle des ouvrages hydrauliques est l'une des compétence des EPCI à fiscalité propre.

(4) - Répartition des actions opérationnelles relatives à la mission n°3 entre l'EPAGE et les autres structures : les missions assurées par les syndicats intercommunaux, les syndicats mixtes et les EPCI à fiscalité propre sont prises par l'EPAGE. Dans ce scénario, les ASA sont maintenues comme structures opérationnelles là ou elles existent déjà.

(5) - La gestion des ressources relève de l'EPAGE qui gère les interactions et les relations contractuelles concernant les prélèvements d'eau avec les syndicats ou les collectivités productrices d'eau potable.

(6) - (9) (10) et (13) - Continuité de la gestion des ouvrages hydrauliques par les EPCI à fiscalité propre / Continuité des interventions en zone littorale par l'EPTB

(7) - (8) -(11) et (12) - Continuité des interventions des EPAGE au titre de la GEMA en zone continentale.

Bilan coûts / avantages :

±

- . Maintien des organisations locales et renforcement institutionnel
- . Economie des EPAGE proche de l'économie actuelle des syndicats porteurs de SAGE et des syndicats de bassins versants - l'économie sera par ailleurs confortée par le transfert des relations contractuelles avec les collectivités productrices d'eau. De plus, les EPAGE bénéficient de la mutualisation technique et humaine offerte par l'EPTB.
- . Les interventions de l'EPTB se placent dans la continuité des actions mises en oeuvre par l'association INTER SAGE en termes d'études et de coordination.
- . Maintien de la SPL pour la réfection de la Digue de la Duchesse Anne
- . Interface terre/mer assurée par l'EPTB sur tout le littoral du périmètre.

=

- . L'intérêt de la création de l'EPTB se limite à la faculté de mise en place d'une sur redevance agence de l'eau pour le financement des frais de structures
- . Absence de solidarité inter communautaire pour la gestion et le portage du coût des ouvrages hydrauliques,

Avec le soutien de :

FICHE DE PRESENTATION DU SCENARIO PROPOSE

Présentation générale du scénario n°3 : EPTB + EPAGE + EPAGE RCM

Dans ce scénario, l'EPTB est un syndicat mixte prenant comme missions la coordination des SAGE. Dans ce scénario 3, l'EPTB n'est plus un syndicat à la carte.

Deux catégories d'EPAGE sont créées :

. catégorie 1 => des EPAGE recouvrant les mêmes compétences et les mêmes périmètres que ceux identifiés dans le scénario 1, sauf pour le secteur couvert par le SAGE COUESNON qui est réparti en deux zones : une première zone dans laquelle l'EPAGE de type scénario 1 couvre le périmètre couvert par les SM de BV : SM Moyen Bas Couesnon, le SM Loisançe Minette et le SM du Haut Couesnon.

. catégorie 2 => un EPAGE spécifique à la zone littorale du SAGE COUESNON et couvrant les communes de Beauvoir, Le Mont Saint Michel, Huismes S/. Mer, Tanis, Macey et Pontorson. Cet EPAGE serait récipiendaire de l'actif et du passif du SM de la

Points particuliers du scénario n° 3:

(1) - Répartition des actions opérationnelles relatives à la mission n°1 entre l'EPAGE et les autres structures : les missions assurées par les syndicats intercommunaux, les syndicats mixtes et les EPCI à fiscalité propre sont prises par l'EPAGE. Dans ce scénario, les ASA sont maintenues comme structures opérationnelles là où elles existent déjà.

(2) et (3) - La gestion opérationnelle des ouvrages hydrauliques est l'une des compétences des EPCI à fiscalité propre.

(4) - Répartition des actions opérationnelles relatives à la mission n°3 entre l'EPAGE et les autres structures : les missions assurées par les syndicats intercommunaux, les syndicats mixtes et les EPCI à fiscalité propre sont prises par l'EPAGE. Dans ce scénario, les ASA sont maintenues comme structures opérationnelles là où elles existent déjà.

(5) - La gestion des ressources relève de l'EPAGE qui gère les interactions et les relations contractuelles concernant les prélèvements d'eau avec les syndicats ou les collectivités productrices d'eau potable.

(6) - (9) (10) et (13) - Continuité de la gestion des ouvrages hydrauliques par les EPCI à fiscalité propre / Continuité des interventions en zone littorale par l'EPTB

(7) - (8) -(11) et (12) - Continuité des interventions des EPAGE au titre de la GEMA en zone continentale.

Bilan coûts / avantages :

±

- . Maintien des organisations locales et renforcement institutionnel
- . Economie des EPAGE (hors EPAGE RCM) proche de l'économie actuelle des syndicats porteurs de SAGE et des syndicats de bassins versants - l'économie sera par ailleurs confortée par le transfert des relations contractuelles avec les collectivités productrices d'eau. De plus, les EPAGE bénéficient de la mutualisation technique et humaine offerte par l'EPTB.
- . Les interventions de l'EPTB se placent dans la continuité des actions mises en oeuvre par l'association INTER SAGE en termes d'études et de coordination.
- . Maintien de la SPL pour la réfection de la Digue de la Duchesse Anne

=

- . L'intérêt de la création de l'EPTB se limite à la faculté de mise en place d'une sur redevance agence de l'eau pour le financement des frais de structures
- . Le modèle économique de l'EPAGE reste à conforter dans ce scénario et notamment sa capacité à mobiliser les fonds BARRIER
- faiblesse de la solidarité territoriale dans la prise en charge des ouvrages.
- . Pas de continuité pour l'interface terre/mer

Avec le soutien de :

FICHE DE PRESENTATION DU SCENARIO PROPOSE

Présentation générale du scénario n°4 : EPTB tout inclus

Dans ce scénario, l'EPTB est un syndicat mixte prenant l'ensemble des missions GEMAPI et autres. Dans ce scénario 4, l'EPTB n'est pas un syndicat à la carte et toutes les compétences sont obligatoires pour les membres. Toutes les structures existantes sont fusionnées dans un syndicat mixte labellisé EPTB, dont notamment les syndicats porteurs de SAGE, les syndicats de BV et les ASA.

Dans ce scénario, les membres de l'EPTB sont notamment les EPCI à fiscalité propre, les Chambres d'Agriculture, les CR de Conchyliculture, et éventuellement les conseils départementaux...

Points particuliers du scénario n° 4:

-

Bilan coûts / avantages :

+

- . Rationalisation des structures, meilleure lisibilité, interlocuteur unique
- . Echelle de solidarité concernant les ouvrages hydrauliques plus large => le modèle économique sera plus facile à trouver pour l'EPTB que dans les autres scénarios
- . L'économie du scénario sera par ailleurs confortée par la prise en charge des relations contractuelles avec les collectivités productrices d'eau.
- . De plus, les missions bénéficient d'une mutualisation technique et humaine à l'échelle de l'EPTB. Le lien de proximité opérationnelle peut être conservé par la mise en place d'antennes locales.
- . Les interventions de l'EPTB se placent dans la continuité des actions mises en oeuvre par l'association INTER SAGE en termes d'études et de coordination.
- . Capacité de l'EPTB à établir des documents de planification concernant la lutte contre les inondations et les submersions marines à une échelle pertinente (ex : PAPI) et à devenir éligible aux subventions (ex : Fonds BARNIER);
- . Interface terre/mer assurée par l'EPTB sur tout le littoral du périmètre.

=

- . Structuration budgétaire à trouver permettant l'absence de fongibilité des subventions éventuellement versées par les Agences de l'Eau avec les actions de lutte contre les submersions marines
- . Difficultés de trouver des clés de répartition équitables et pertinentes pour le calcul des contributions
- . Perte de proximité dans la prise de décision et dans la gouvernance
- . Dissolution de la SPL actuellement en projet pour la réhabilitation de la Digue de la Duchesse Anne à prévoir (sauf scénario à

Avec le soutien de :

FICHE DE PRESENTATION DU SCENARIO PROPOSE

Présentation générale du scénario n°5 : EPTB + OIN / EP AD HOC

Dans ce scénario, l'EPTB est un syndicat mixte prenant l'ensemble des missions GEMAPI et autres. Dans ce scénario 5, l'EPTB n'est pas un syndicat à la carte et toutes les compétences sont obligatoires pour les membres. Toutes les structures existantes sont fusionnées dans un syndicat mixte labellisé EPTB, dont notamment les syndicats porteurs de SAGE, les syndicats de BV et les ASA.

Dans ce scénario, les membres de l'EPTB sont notamment les EPCI à fiscalité propre, les Chambres d'Agriculture, les CR de Conchyliculture, et éventuellement les conseils départementaux...

Les ouvrages du RCM sont exclus de l'EPTB et gérés via une opération d'intérêt national et un établissement public national adossé à l'OIN créée par la loi. D'ici à la création de l'établissement public ad hoc, le SM de la Baie du Mont Saint Michel continue à exister.

Points particuliers du scénario n° 5:

(1) et (2) : ce scénario est celui préconisé par le rapport interministériel "Le rétablissement du caractère maritime (RCM) du Mont Saint Michel, quelle gouvernance pour l'après 2015?" de mars 2014 pour ce qui concerne les ouvrages hydrauliques du Mont St Michel.

Bilan coûts / avantages :

+

- . Rationalisation des structures, meilleure lisibilité, interlocuteur unique pour la GEMA et la GEPI
- . L'économie du scénario sera par ailleurs confortée par la prise en charge des relations contractuelles avec les collectivités productrices d'eau.
- . Les charges relatives à la gestion du barrage du COUESNON sont exclues de l'économie de l'EPTB.
- . De plus, les missions bénéficient d'une mutualisation technique et humaine à l'échelle de l'EPTB. Le lien de proximité opérationnelle peut être conservé par la mise en place d'antennes locales.
- . Les interventions de l'EPTB se placent dans la continuité des actions mises en oeuvre par l'association INTER SAGE en termes d'études et de coordination.
- . Capacité de l'EPTB à établir des documents de planification concernant la lutte contre les inondations et les submersions marines à une échelle pertinente (ex : PAPI) et à devenir éligible aux subventions (ex : Fonds BARNIER);
- . Interface terre/mer assurée par l'EPTB sur tout le littoral du périmètre.

=

- . Perte de proximité dans la prise de décision et dans la gouvernance
- . Dissolution de la SPL actuellement en projet pour la réhabilitation de la Digue de la Duchesse Anne à prévoir (sauf scénario à maintenir l'opérationnel sur les structures existantes - voir scénario 6).
- . Question de la qualification des ouvrages du RCM et notamment du barrage du COUESNON, susceptible d'être partiellement rattaché à la compétence de lutte contre les submersions marines.

Avec le soutien de :

FICHE DE PRESENTATION DU SCENARIO PROPOSE

Présentation générale du scénario n°6 : EPTB + OIN / EP AD HOC + Structures existantes

Dans ce scénario, l'EPTB est un syndicat mixte prenant comme mission obligatoire la coordination des SAGE et le conseil des structures membres pour les zones littorales. Les autres missions inhérentes à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations sont poursuivies par les collectivités existantes actuellement : syndicats porteurs des SAGES, les syndicats de BV et les ASA.

Les ouvrages du RCM sont exclus de l'EPTB et gérés via une opération d'intérêt national et un établissement public national adossé à l'OIN créée par la loi. D'ici à la création de l'établissement public ad hoc, le SM de la Baie du Mont Saint Michel continue à exister.

Points particuliers du scénario n° 6:

(1) et (2) : ce scénario est celui préconisé par le rapport interministériel "Le rétablissement du caractère maritime (RCM) du Mont Saint Michel, quelle gouvernance pour l'après 2015?" de mars 2014 pour ce qui concerne les ouvrages hydrauliques du Mont St Michel.

Bilan coûts / avantages :

+

- . Maintien des organisations locales et renforcement institutionnel
- . Les interventions de l'EPTB se placent dans la continuité des actions mises en oeuvre par l'association INTER SAGE en termes d'études et de coordination.
- . Capacité de l'EPTB à établir des documents de planification concernant la lutte contre les inondations et les submersions marines à une échelle pertinente (ex : PAPI) et à devenir éligible aux subventions (ex : Fonds BARNIER);
- . Interface terre/mer assurée par l'EPTB sur tout le littoral du périmètre.
- . Les charges relatives à la gestion du barrage du COUESNON sont exclues de l'économie de l'EPTB.
- . Maintien de proximité dans la prise de décision et dans la gouvernance de la gestion des milieux aquatiques
- . Maintien de la SPL actuellement en projet pour la réhabilitation de la Digue de la Duchesse Anne

=

- . Question de la qualification des ouvrages du RCM et notamment du barrage du COUESNON, susceptible d'être partiellement rattaché à la compétence de lutte contre les submersions marines.
- . L'intérêt de la création de l'EPTB se limite à la faculté de mise en place d'une sur redevance agence de l'eau pour le financement des frais de structures

Avec le soutien de :

FICHE DE PRESENTATION DU SCENARIO PROPOSE

Présentation générale du scénario n°7 : EPTB + CC/CA

Dans ce scénario, l'EPTB est un syndicat mixte prenant l'ensemble des missions GEMAPI et autres. Dans ce scénario 7, l'EPTB n'est pas un syndicat à la carte et toutes les compétences sont obligatoires pour les membres. Toutes les structures existantes sont fusionnées dans un syndicat mixte labellisé EPTB, dont notamment les syndicats porteurs de SAGE, les syndicats de BV et les ASA.

Dans ce scénario, les membres de l'EPTB sont notamment les EPCI à fiscalité propre, les Chambres d'Agriculture, les CR de Conchyliculture, et éventuellement les conseils départementaux...

Les ouvrages du RCM sont exclus de l'EPTB et gérés par la CC d'AVRANCHES MONT SAINT MICHEL.

Points particuliers du scénario n° 7:

(1) et (2) : Ce scénario 7 est la résultante de l'application littérale de la loi MAPTAM.

Bilan coûts / avantages :

+

- . Rationalisation des structures, meilleure lisibilité, interlocuteur unique pour la GEMA et la GEPI
- . L'économie du scénario sera par ailleurs confortée par la prise en charge des relations contractuelles avec les collectivités productrices d'eau.
- . Les charges relatives à la gestion du barrage du COUESNON sont exclues de l'économie de l'EPTB.
- . De plus, les missions bénéficient d'une mutualisation technique et humaine à l'échelle de l'EPTB. Le lien de proximité opérationnelle peut être conservé par la mise en place d'antennes locales.
- . Les interventions de l'EPTB se placent dans la continuité des actions mises en oeuvre par l'association INTER SAGE en termes d'études et de coordination.
- . Capacité de l'EPTB à établir des documents de planification concernant la lutte contre les inondations et les submersions marines à une échelle pertinente (ex : PAPI) et à devenir éligible aux subventions (ex : Fonds BARNIER);
- . Interface terre/mer assurée par l'EPTB sur tout le littoral du périmètre.

=

- . Perte de proximité dans la prise de décision et dans la gouvernance
- . Dissolution de la SPL actuellement en projet pour la réhabilitation de la Digue de la Duchesse Anne à prévoir (sauf scénario à maintenir l'opérationnel sur les structures existantes - voir scénario 6).
- . Question de la qualification des ouvrages du RCM et notamment du barrage du COUESNON, susceptible d'être partiellement rattaché à la compétence de lutte contre les submersions marines.
- . Effet économique et fiscal sur la CC d'Avranches - Vérification de la soutenabilité du scénario - Echelle de solidarité peut être

Avec le soutien de :